

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 207 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Loukida SAIDA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Omar BENNOUANA
Médecine Générale
Rue 65 N°53 2^e Etage Princte
Ettaââne H. Hassani - Casablanca
Tél. : 0522 90 98 07

Cachet du médecin :

Date de consultation : 15/06/2018

Nom et prénom du malade : SAIDA Loukida Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/06/22	C	-	150,00	Docteur Omar BENNOUSSI Médecine Générale Rue 65 N°53, 2 ^e Etage Passage Prince Ettabaoune H. Hassan - Casablanca Tél.: 0522 90 98 07

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
REVEAL SARL PHARMACIE CHIFA M.TAHAR HASSAN 10 Rue Afghanistan Hay Hassan Casablanca Tél: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 97 77	15/06/22	185,70

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

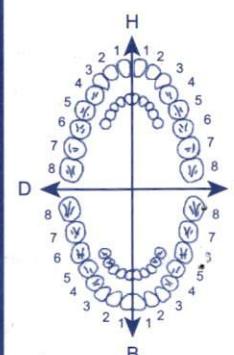
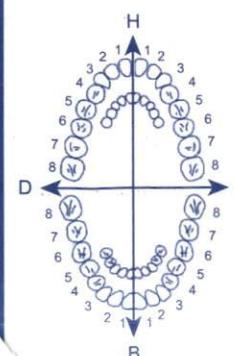
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553	B D G	DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور عمر بنونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى
من كلية الطب بموبلي بفرنسا
طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Docteur Omar Benouna

Médecine Générale
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France

Ex. Médecin des F.A.R
Attestation de DIU

REVEAL SARL
PHARMACIE CHIFIA
M.TAHIRI MASSAMI
10 Ave. Alighansien
Hay Hassani - Casablanca
Tél: 0522 90 32 63 - Fax: 0522 90 46 00

Casablanca, le 15/10/22

H^{me} SAIDA Loukida

60,00 ₣ Marzad 500 mg
1cp/j x 3j Après l'aps

180 ₣ Doliprane Vitamine C
1cp x 2/j

210 ₣ Drill Toux sèche
1cás x 3/j / Après l'aps

22 ₣ Rimomicine
15 x 3/j / Après l'aps

600 ₣ Voltarcène
1app 1/j

Docteur Omar BENOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2nd Etage Prince
Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca
Tél. Cabinet : 0522 90 98 07

زنقة 65، رقم 53. الطابق الثاني -Etage - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 0522 90 98 07
Rue 65 - N° 53, 2nd Etage - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 0522 90 98 07

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 في حالة الإستعجال:

LOT : 6284
UT. AV : 12-22
P.P.V : 60 DH 00



pharmaceutiques



PPV (DH) :

LOT N° :

UT. AV. :

Drill

Toux sèche
ADULTES
sans sucre

الطبخات المغربية
المحلية الصناعية
التجزئة

22,70

LOT : M0540
EXP : 03/2024
PPV : 60,00 DH